



Pôle Encadrement

PRE



PRE 2024: Bilan de la négociation de cadrage

Pour ce deuxième exercice de la PRE, l'UNSA Groupe Ratp, s'est attachée à toujours préserver les intérêts des encadrants et, à valoriser leur implication, notamment vis à vis de tous les projets de transformation que connaît notre entreprise.

L'UNSA Groupe RATP n'a jamais perdu et ne perdra jamais de vue l'objectif de se rapprocher d'un **système juste et équilibré**.

Nous avons donc porté tout au long de cette négociation des revendications en **adéquation avec l'accord PRE**, à savoir, par exemple, un **différentiel de 0,3% entre les catégories** sur le montant généré, ou encore un niveau d'attributaire supérieur à ce qui se faisait pour la RDCE.

L'UNSA Groupe Ratp, fidèle à ses valeurs, a toujours défendu un traitement égalitaire entre les différentes catégories de l'encadrement.

Sur ce deuxième exercice nous saluons cependant le respect du timing de cette note de cadrage qui arrive en amont des NAO 2024 conformément à l'accord PRE. Permettent ainsi de ne pas percuter ni perturber cette négociation sur les salaires qui se tiendra en début d'année 2024.

Cela ne doit pas cependant pas masquer notre déception à la sortie de cette négociation surtout concernant le montant des enveloppes d'avancement et le minimum d'attribution d'avancement possible à 1%.

Voici les niveaux de cadrage proposés par la direction pour 2024 dans le tableau ci dessous:

Thème	Accord PRE	Position de l'UNSA	Cadrage 2024
Montant des enveloppes d'augmentation individuelle	Maitrises : 1,5% Cadres : 1,8% Enveloppe complémentaire négociée chaque année	Maitrises : 3,5% Cadres : 3,8% Distribution intégrale.	Maitrises : 2,6%* Cadres : 2,9% Distribution intégrale.** <i>* échelons compris</i> <i>** attention particulière portée aux salariés n'ayant pas eu d'avancement en 2023</i>
Attributions d'avancement	Attributions mini, maxi et paliers à négocier chaque année.	Mini à 2% Paliers de 0,5%	Mini à 1% Paliers de 0,5%
Pourcentage d'attributaires	Avancement possible pour chaque chaque salarié tous les ans. Pourcentage d'attributaires mini à négocier chaque année.	Eu égard à cette période d'inflation inédite : 80% d'attributaires minimum	Entre 75% et 85% d'attributaires
Enveloppe primes de résultats	A définir chaque année avec un montant maxi : 1800 euros/ Maitrise 6000 euros / Cadre	Revalorisation de 20% des enveloppes. niveau d'enveloppes mini garantis. Distribution intégrale.	Maitrises : 670 € Cadres : 1840 € <i>En 2023:</i> <i>Maitrises : 645 €</i> <i>Cadres : 1730 €</i>

Pendant que d'autres organisations syndicales, se félicitent « d'apposer leur signature », l'UNSA Groupe RATP, par respect de sa démocratie interne, prendra le temps de soumettre ces éléments aux salariés et de consulter ses mandants avant d'afficher une quelconque position !

**Ne manquez rien de l'actu sociale de Votre Entreprise
Téléchargez l'appli du Pôle Encadrement**

